Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261012-2026_102-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 12 octobre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 26
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **26/10/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/10/2026.
L'an 2026, le 12 Octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/10/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme COTTO Rozenn à M. GUINARD Arnaud, M. CHILOU Hervé à Mme GOGUET Pascale, Mme ROUSSIN Christine à M. EPAILLARD Ludovic, Mme JAMES Anaïs à Mme MESMIN Roseline, M. EL YAZIDI Mohamed à Mme ETIENNE Valérie
Absent(s) : M. LE VAILLANT Erwan

Secrétaire de séance : M. ROLLAND Thierry

DÉLIBÉRATION 2026 -102 — Extension et mise aux normes de l'atelier communal - Approbation de l'APD

Rapporteur : M Manuel DE OLIVEIRA, Adjoint délégué aux bâtiments, à la voirie, aux espaces et équipements publics, à la sécurité publique.

L'engagement d'un projet d'aménagement et d'extension de l'atelier communal a été adopté lors du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025 (délibération n° 2025-099) avec une enveloppe financière évaluée à 200 000 € HT.
Ce projet est apparu comme une nécessité au vu du constat que les locaux existants apparaissent inadaptés aux besoins de l'équipe actuelle, car sous dimensionnés pour les espaces de rangement et les locaux de travail (nombre de sanitaires/douches insuffisants et absence de salle de réunion et de pause) et non réglementaires pour les espaces de l'atelier (zone de travail inexistante, absence d'espaces de circulation, insuffisance des espaces de stationnement, ..).
Au regard des besoins identifiés, le bureau d'étude CLARC de Betton a été missionné pour travailler sur cette opération. Un travail de concertation entre élus, agents, et maitre d'œuvre a été dans un premier temps engagé, avec la visite d'un atelier communal récemment réhabilité, afin d'entendre et de recueillir les attentes et besoins de chaque partie. Le maître d'œuvre a présenté lors de sa phase avant-projet un premier scénario avec une solution en extension, mais avec un coût largement supérieur à l'enveloppe initiale. Deux autres scénarios ont ensuite été proposés, l'un avec l'utilisation de matériaux containers et l'autre en exploitant la hauteur existante du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261012-2026_102-DE

Après plusieurs échanges, la Municipalité s'est orientée vers le premier scénario (extension des locaux existants). Celui-ci est en effet apparu le plus en adéquation avec les besoins du projet, avec sur une construction traditionnelle, simple, fonctionnelle et moins onéreuse.
Le projet ainsi retenu propose :

- une réhabilitation des locaux du personnel existants ;
- une extension sur la partie avant de la parcelle côté rue, avec la construction de la salle de réunion et les bureaux ;
- un agrandissement de l'atelier côté cour, pour augmenter les surfaces de rangements et abriter le matériel stocké en extérieur (véhicules, remorques, barrières, ...).

Le coût de ces travaux a été estimé par la maîtrise d'œuvre, au stade de l'APD, à 229 000 € HT.
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Maîtrise d'œuvre	22 900,00 €	**Subventions**	
Diagnostics techniques	6 000,00 €	– FMTE	53 180.00
Travaux	229 000,00 €	– DETR	79 770.00
Contrôle technique et SPS	8 000,00 €		
		Autofinancement	132 950.00€
TOTAL	**265 900,00 €**	**TOTAL**	**265 900,00 €**

Vu l'avis favorable des membres de la commission « bâtiments, voirie, espaces et équipements publics, sécurité publique » » en date du lundi 5 octobre 2026 ;

Vu le projet de financement prévisionnel de l'opération,

Le Conseil municipal est invité à bien vouloir :
- Approuver l'avant-projet définitif (APD) de l'opération d'Extension et mise aux normes de l'atelier communal ainsi que ses modalités prévisionnelles de financement, tels que présentés.
- **Valider** le montant de l'estimation prévisionnelle définitive de ces travaux, sur laquelle sera calculée la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre, à 229 000 € HT.
- Autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises afférentes à cette opération suivant la procédure adaptée

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**26**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**26**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD